



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire (CCIR)

Établissement public administratif

1, rue Françoise Sagan – 44800 Saint-Herblain

<http://www.paysdelaloire.cci.fr>

SIRET 184 401 289 00022 – TVA n° FR 75 184 401 289

Marché de fourniture et déploiement d'une solution de gestion d'un fichier consulaire unique (FCU) pour les CCI de la région Pays de la Loire

Procédure Formalisée – n° marché : 2025 CAPF 1125

(Selon les dispositions de l'article L.2124-4 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Au plus tard le 3 février 2026 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Au JOUE
- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <https://www.paysdelaloire.cci.fr/>

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique. »

FORMAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PRÉCONISÉ : PADES

Sommaire :

1 GLOSSAIRE.....	3
2 OBJET DU MARCHÉ	3
3 DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
3.1 Procédure de passation du marché	3
3.2 Nombre de titulaire.....	4
3.3 Allotissement	4
3.4 Durée du marché	4
3.5 Variantes	4
3.6 Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)	4
3.7 Modifications du marché	4
3.8 Demande de renseignements	5
3.9 Classification CPV	5
3.10 Contenu du dossier de consultation.....	5
3.11 Obligation des candidats	5
3.12 Délai de validité des offres	5
3.13 Prestations similaires.....	6
4 MONTANT DU MARCHÉ	6
5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
6 DÉLAI DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
7.1 Sélection des candidatures	8
7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	8
8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	9
9 VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	9

1 GLOSSAIRE

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
AE	: Acte d'Engagement
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
BP	: Bordereau des Prix
CCAG-TIC	: Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Techniques de l'Information et de la Communication du 30 mars 2021
CCP	: Code de la Commande Publique
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
DE	: Détail Estimatif
GTI	: Garantie Technique d'Intervention
GTR	: Garantie Technique de Rétablissement
JAL	: Journal Annonces Légales
JOUE	: Journal Officiel de l'Union Européenne
PA	: Pouvoir adjudicateur
PSE	: Prestation Supplémentaire Éventuelle
RC	: Règlement de la consultation

2 OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est la fourniture, déploiement et maintenance d'une solution de gestion d'un fichier consulaire unique (FCU) pour les entités suivantes :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, 1, rue Françoise Sagan – 44800 Saint-Herblain
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCIT 44)**, 1, rue Françoise Sagan – 44800 Saint-Herblain,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCIT 49)**, 8, Boulevard du roi René, CS 60626, 49006 Angers Cedex 1,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayenne (CCIT 53)**, 18 place de la Gare CS 60239 53002 Laval Cedex,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe (CCIT 72)**, 1 Boulevard René Levasseur, 72002 Le Mans Cedex 1,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée (CCIT 85)**, 16 rue Olivier de Clisson, BP 49, 85002 La Roche-Sur-Yon Cedex.

3 DESCRIPTION DU MARCHÉ

3.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure formalisée suivant les dispositions de l'article L.2124-4 du code de la commande publique).

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande suivant les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec un maximum de 250 k€ HT, sur l'ensemble des périodes du marché, sans engagement, en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

3.2 Nombre de titulaire

1 seul titulaire.

3.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble du matériel du lot.

3.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché : Fin mars 2026 ou date de réception de notification du marché.

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois.

En cas de non-reconduction du marché, la CCIR le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d'absence de non-reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu'au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée aux titulaires. La résiliation prend effet **à la date fixée dans la décision de résiliation.**

3.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.6 Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)

Sans objet

3.7 Modifications du marché

La CCIR se réserve le droit d'apporter au plus tard le 23 janvier 2026, les modifications de détails au présent marché.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des candidatures sera accordé aux candidats.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 21 janvier 2026. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCIR. Les réponses apportées par la CCIR pourront être communiquées jusqu'au 23 janvier 2026.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCIR, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

3.9 Classification CPV

- **72268000-1** : services de fourniture de logiciels

3.10 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation
- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP),
- Le Bordereau des Prix (BP)
- Le Bordereau de Fonctionnalités
- La déclaration sur l'honneur d'absence de conflits d'intérêts

3.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partie de la présente consultation.

3.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation – phase offre.

3.13 Prestations similaires

La CCIR se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

4 MONTANT DU MARCHÉ

Les montants du marché sont contractuels et précisés au sein du bordereau des prix. Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants du marché sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule du CCAP.

5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l'objet de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	
Attestations d'assurance		x
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	

Déclaration d'absence de conflits d'intérêts dûment complétée, signée et datée	x	
L'acte d'engagement complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Le Bordereau des Prix complété et daté	x	
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	x	
Certification qualité le cas échéant	x	
Note concernant la maintenance et le respect des GTI GTR du marché (incident mineur, incident majeur), ainsi que les modalités de prise en charge de ces demandes d'assistance	x	
Description de l'implémentation du processus de gestion des comptes et des droits d'accès au sein de la solution et comment ce process est effectivement interfacé avec Microsoft EntralID.	x	
Description des modalités prévues pour la gestion des profils et des droits d'utilisateurs : fonctionnalités et accès à la base de données (niveau départemental ou régional)	x	
Description des mesures pour assurer la sécurité de la solution hébergée (méthodes et la fréquence des sauvegardes...)	x	
Description des modalités d'arbitrage, de qualification et d'intégration des données du fichier consulaire : <ul style="list-style-type: none"> - Sources de données ; - Détail des étapes réalisées automatiquement (et données mises à jour automatiquement) ; - Détail des étapes à réaliser manuellement (et données concernées) ; - Périodicité de l'intégration des données 	x	
Description de la méthode ou de l'outil utilisé pour l'exploitation des données par les utilisateurs (extraction de données)	x	
Description des modalités de calcul de l'ordre de classement des dirigeants	x	
Description de la méthode d'import et d'export des données pour les flux d'échanges applicatifs (GRC...)	x	
Procédure permettant de réaliser les intégrations de données en masse (à partir d'un identifiant unique, type siret, n° personne)	x	
Note concernant le type d'hébergement proposé avec les modalités de maintenance associée et le mode d'accès à la solution	x	
Note concernant l'organisation du support utilisateurs	x	
Proposer un lien de connexion à votre outil avec un module de formation d'utilisation des fonctions de base	x	
Bordereau de fonctionnalités, complété et qualité de la solution proposée	x	
Planning détaillé du projet	x	
Note concernant la méthodologie proposée pour le projet	x	
Note concernant les équipes en charge du déploiement de la solution, de la formation et de la maintenance et du plan de charge de votre personnel associé à ce marché	x	
Information concernant la gestion du RGPD dans le cadre de ce marché	x	
En cas de regroupement d'entreprises, la convention entre les membres	x	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCIR auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournissons à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCIR ne les prendrait pas en compte.

 La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à l'attributaire du présent marché.

6 DÉLAI DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le 3 février 2026 - 12 Heures

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles

7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Qualité de la solution proposée (hébergement, fonctionnalités, ergonomie...) : 50 %
- Prix au vu du bordereau des prix : 40 %
- Qualité de la valeur technique de la proposition (méthodologie, équipe, maintenance...) : 10 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

- Pour les 2 critères « Qualité » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCIR multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCIR fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

9 VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

Page 9 / 10

44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr